

*****Article 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE*****

1.1 Nom du produit:

Nom du Produit: RIGUR RGD450

Famille chimique

composés acryliques

1.2 Pertinents Utilisations Identifiées de la Substance ou le Mélange et les Utilisations Déconseillées

Utilisations Identifiées

Ce produit est un cartouche contenant de l'encre. Dans des conditions normales d'utilisation, la substance n'est libérée d'une cartouche que dans un système d'impression approprié et donc l'exposition est limitée.

Utilisations Déconseillées

Aucun connu.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données

Stratasys GmbH

téléphone: +49 722 97 77 20

Airport Boulevard B 210

D-77836 Rheinmünster, Germany

Numéro d'urgence +49 722 97772280

Adresse e-mail

objet-info@stratasys.com, www.stratasys.com

*****Section 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES*****

2.1 Classification de la Substance ou le Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

Toxicité aiguë (oral), Catégorie 4

Dommages / Irritation des Yeux, Catégorie 1

Sensibilisant cutané, de Catégorie 1

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Répétée exposition, Catégorie 2

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE)1272/2008/CE:

Symbole(s)



Mot Signal

DANGER

Mention(s) de Danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H373 Peut causer des lésions aux organes à une exposition prolongée ou répétée.



Stratasys® Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du Produit: RIGUR RGD450

Fiche de sécurité ID: DOC-06161_B

Déclaration(s) de Précaution

Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. **P261** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Réponse

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P310** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. **P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination

P501 Éliminer le contenu ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 Autres Risques

Aucun connu.

Section 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS EC No Registration No	composant Synonyms	1272/2008 (CLP)	pour cent
-- --	Morpholine, 4-(1-oxo-2-propényle)-	Acute Tox. 4 (Oral) Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 STOT RE 2	<45
-- --	Dicyclopentylidiméthylene diacrylate		<30
-- --	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α,α' -[1-méthyléthylidène]di-4,1-phénylène]bis[ω -[(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)oxy]-		<25
5888-33-5 227-561-6 --	Acrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle		<5
-- --	METHANONE, (1-HYDROXYCYCLOHEXYL)PHÉNYL-		<3
Secret commercial 423-340-5 --	Oxyde de phénylbis(2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 4	<2
13463-67-7 236-675-5 --	Dioxyde de titane		<0.8

Remarques : B Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solution aqueuse à différentes concentrations et ces solutions nécessitent de ce fait une classification et un étiquetage différents, car les dangers varient en fonction de la concentration. Dans la partie 3 de l'annexe VI, les entrées comportant la remarque B ont une dénomination générale du type suivant : « acide nitrique ...% ». Dans ce cas, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, il est supposé que la concentration en pourcentage est calculée en tant que rapport poids/poids.



Informations supplémentaires

Remarques : Dans des conditions normales d'utilisation, la substance n'est libérée d'une cartouche que dans un système d'impression approprié et donc l'exposition est limitée. Le liquide à l'intérieur des cartouches est considéré comme dangereux. La FDS a été préparée pour les cas d'exposition au liquide.

* * *Section 4 - PREMIERS SOINS* * *

4.1 Description des Mesures de Premiers Soins

inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position lui permettant de respirer facilement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si cela est aisé. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

ingestion

EN CAS D'INGESTION : appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Rincer la bouche.

4.2 La Plupart des Symptômes et aux Effets Importants, tant Aigus et Retardés

Aiguë

lésion oculaire, une réaction allergique cutanée

Tardives

une réaction allergique cutanée, Peut entraîner des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée

4.3 Indication de toute l'Attention Médicale Immédiate et le Traitement Spécial Requis

Note aux médecins

Aucune des instructions spéciales.

* * *Section 5 - Mesures de lutte contre le feu* * *

5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser des agents d'extinction appropriés pour un incendie avoisinant. Incendies de classe B : utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre chimique ordinaire (bicarbonate de sodium), de la mousse ordinaire (agent formant un film flottant-AFFF) ou de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs.

Moyen d'extinction inapproprié

Aucun connu.

5.2 Risques Particuliers Résultant de la Substance ou le Mélange

Faible danger d'incendie.

Produits de décomposition thermique

Combustion: Aucun connu.



5.3 Conseils pour les Pompiers

Mesures de lutte contre les incendies

Enlever le récipient de la zone d'incendie, si cela peut se faire sans danger. Continuer de refroidir les récipients par pulvérisation d'eau bien après l'extinction de l'incendie. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts. Éviter l'inhalation du produit ou de sous-produits de combustion.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Par mesure de protection contre une exposition éventuelle, porter un équipement complet de protection anti-incendie, y compris un appareil respiratoire autonome.

* * *Section 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE* * *

Déversement/Dégagement sur le lieu de travail

Les cartouches intactes ne présentent pas de risque de fuite ou de déversement. L'encre non traitée peut s'échapper des cartouches endommagées. Arrêter la fuite si possible sans risque personnel. Réduire l'évaporation à l'aide d'eau pulvérisée. Absorber avec du sable ou autre matériel non combustible. Récupérer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination ultérieure. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts.

6.1 Précautions Individuelles, l'Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Voir les renseignements concernant la protection corporelle à la Section 8.

6.2 Précautions pour l'Environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Les Méthodes et du Matériel de Confinement et de Nettoyage en Place

Rassembler le produit renversé avec un absorbant inerte tel que du sable ou de la vermiculite. Placer dans un récipient correctement fermé et étiqueté.

6.4 Référence à d'Autres Sections

Voir la Section 7 pour les Procédures de Manipulation. Voir la Section 8 pour les Recommandations Équipement de Protection. Voir la Section 13 pour l'Élimination.

* * *Section 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE* * *

7.1 Précautions pour la Manipulation

Se laver à fond après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Porter des gants de protection et protection des yeux / du visage. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les fumées. Vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du milieu de travail.

7.2 Conditions pour l'Entreposage Sécuritaire, Compris les Incompatibilités

À conserver dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur. Garder sous clef. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ce matériau doit être conservé au sec. Stocker entre 15 °C et 25 °C (59 °F et 77 °F). La température d'expédition (jusqu'à 5 semaines) est comprise entre -20°C (-4°F) et 50°C (122°F). Entreposer dans une zone de stockage pour produits combustibles, loin de la chaleur et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec. Éviter l'exposition à la lumière solaire directe. Conserver à l'obscur. Conserver à l'écart des produits incompatibles.



Section 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de Contrôle

Limites d'exposition du composant

Dioxyde de titane (13463-67-7)

l'Autriche:	5 mg/m ³ VLEP (poussière alvéolaire, fraction respirable) 10 mg/m ³ VLCT (poussière alvéolaire, fraction respirable, 2 X 60 min)
Belgique :	10 mg/m ³ VLEP
Bulgarie:	10.0 mg/m ³ VLEP (poussière respirable)
Danemark:	6 mg/m ³ VLEP (as Ti)
Estonie :	5 mg/m ³ VLEP
la France:	10 mg/m ³ VLEP (as Ti)
Grèce :	10 mg/m ³ VLEP (fraction alvéolaire); 5 mg/m ³ VLEP (fraction respirable)
l'Irlande:	10 mg/m ³ TWA (total inhalable dust); 4 mg/m ³ TWA (respirable dust)
Lettonie:	10 mg/m ³ VLEP
Lituanie :	5 mg/m ³ VLEP
Pologne:	10.0 mg/m ³ VLEP (<2% silice cristalline libre et contenant pas d'amiante, poussière inhalable totale)
Portugal:	10 mg/m ³ VLEP [VLE-MP]
Roumanie:	15 mg/m ³ VLCT 10 mg/m ³ VLEP
l'Espagne:	10 mg/m ³ VLEP [VLA-ED]
Suède:	5 mg/m ³ LLV (poussière totale)
Royaume-Uni:	10 mg/m ³ TWA (total inhalable); 4 mg/m ³ TWA (respirable) 30 mg/m ³ STEL (calculated, total inhalable); 12 mg/m ³ STEL (calculated, respirable) 10 mg/m ³ VLEP

Valeur Limite Biologique

Analyse du composant

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour les composants de ce produit.

Doses Dérivées Sans Effet (DNEL)

Aucun DNEL disponibles.

Concentration Prédite Sans Effet (PNEC)

Aucune PNEC disponibles.

8.2 Contrôle de l'Exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir aspiration locale ou un système de ventilation pour l'enceinte d'opération. Se conformer aux limites d'exposition en vigueur.

Protection des Yeux / du Visage

Protection des yeux non requise dans des conditions normales. Des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être portées pour manipuler un cartouche endommagé.

Protection de la peau

Vêtement de protection n'est pas requis dans des conditions normales. Porter des gants imperméables néoprène ou nitriles pour manipuler des cartouche endommagés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recommandations sur le port des gants

Porter des gants imperméables néoprène ou nitriles pour manipuler des cartouche endommagés.



Protection des voies respiratoires

Une protection respiratoire n'est pas généralement nécessaire lors de l'utilisation de ce produit.

Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information de Base sur les Propriétés Physiques et Chimiques

Etat physique:	liquide	Apparence:	cartouche contenant blanc liquide
Couleur:	blanc	Forme physique:	liquide
Odeur:	odeur caractéristique	Seuil d'odeur:	Not available
pH:	Not available	Point de fusion:	Not available
Point d'ébullition:	Not available	Décomposition:	Not available
Point d'éclair:	>100 °C	Taux d'évaporation:	Not available
LIE (Lower Explosive Limit, LEL):	Not available	LSE (Upper Explosive Limit, UEL):	Not available
Tension de vapeur:	Not available	Densité de vapeur (air = 1):	Not available
Densité:	Not available	Gravité spécifique (eau = 1):	Not available
Solubilité dans l'eau :	Not available	log Kow:	Not available
Coef. Eau/Huile distillée:	Not available	Inflammation spontanée:	Not available
Viscosité:	Not available	Volatilité:	Not available

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Section 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

10.2 Stabilité Chimique

Stable sous conditions normales d'utilisation. Stocker entre 15 °C et 25 °C (59 °F et 77 °F).

10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses

Encre mouillée va polymériser sur l'exposition à la lumière ou de rendre le produit inutilisable chaleur. Toutefois, cette réaction n'est pas considéré comme dangereux.

10.4 Conditions à Éviter

Éviter l'exposition à chaleur et clair.

10.5 Matériaux Incompatibles

Non applicable

10.6 Produits de Décomposition Dangereux

Produits de décomposition thermique

Combustion: Aucun connu.

Section 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les Effets Toxicologiques

Toxicité aiguë et Chronique

Aucun danger prévu dans le cadre d'une utilisation normale de ce produit. Bien que peu probable, l'encre non traitée peut s'échapper des cartouches d'encre endommagées et provoquer peau et irritation des yeux. Le contact avec peau peut causer sensation de fourmillement ou irritation cutanée. Le contact avec yeux peut causer irritation des yeux, inflammation, ou lésion oculaire.

Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été examinés de diverses sources et les critères sélectionnés suivants ont été publiés :

Dioxyde de titane (13463-67-7)

DL 50/orale Rat >10000 mg/kg

Irritation / Corrosivité

Le contact avec l'encre mouillée peut causer lésion oculaire et irritation cutanée.

Sensibilisation des Voies Respiratoires

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Sensibilisation de la Peau

Les données des composants indiquent que la substance peut causer une sensibilisation. L'encre non traitée peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibilisées.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Cancérogénicité**Composant Cancérogénicité****Dioxyde de titane (13463-67-7)**

IARC: Monographie 93 [2010]; Monographie 47 [1989] (Groupe 2B (possiblement cancérogène pour l'homme))

DFG: Catégorie 3A (peut être carcinogène pour l'homme, fraction inhalable à l'exception de très petites particules)

toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

yeux, peau, système respiratoire

Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Peut entraîner des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée

danger d'aspiration

Aucune donnée disponible pour le mélange.

*** * *Section 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES* * *****12.1 Toxicité****12.2 Persistance et Dégradabilité**

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

UE - Stratégie intérimaire pour la gestion des substances chimiques PBT (persistantes, bio-accumulables et toxiques) et des substances vPvB (très persistantes à fort potentiel de bio-accumulation) (Évaluations PBT)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

12.6 Autres Effets Nocifs

Aucune information disponible.

*****Section 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION*******13.1 Méthodes de Traitement des Déchets**

Éliminer selon tous les règlements en vigueur. Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/recyclage. Ne pas enfouir dans une décharge. Éviter de jeter dans les égouts ou dans les eaux de surface. Voir la Section 7 pour les Méthodes de Traitement. Voir la section 8 pour les Recommandations Equipement de Protection. Numéro(s) de déchet dangereux : 08 03 12*

*****Section 14 - INFORMATION SUR LE TRANSPORT*******transport**

Non réglementé comme matière dangereuse.

Code international des produits chimiques en vrac

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Code IBC: Category Z (slurry)

*****Section 15 - INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION*******15.1 Sécurité, la Santé et du Règlement de l'Environnement / Législation Spécifique pour la Substance ou le Mélange****UE - REACH (1907/2006) - Liste de l'Annexe XIV des Substances Soumises à Autorisation**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Liste provisoire des substances pour une inclusion à terme dans l'annexe XIV de l'article 59(1)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Restrictions Annexe XVII de Certaines Substances Dangereuses, Mélanges et Articles

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Règlement Allemagne**Allemagne Classification pour l'eau****Morpholine, 4-(1-oxo-2-propényle)- (5117-12-4)**

ID Number 6697, Classe 2 de contamination de l'eau - pollue l'eau

Acrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle (5888-33-5)

ID Number 2247, Classe 2 de contamination de l'eau - pollue l'eau

METHANONE, (1-HYDROXYCYCLOHEXYL)PHÉNYL- (947-19-3)

ID Number 2124, N'est pas considéré dangereux pour l'eau

Oxyde de phénylbis(2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine (Secret commercial)

ID Number 2126, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

Dioxyde de titane (13463-67-7)

ID Number 1345, N'est pas considéré dangereux pour l'eau

Règlement du Danemark**Liste Environmental Protection Agency des Substances Indésirables**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Liste consultative pour l'auto-classification des substances dangereuses**Dicyclopentylidiméthylène diacrylate (42594-17-2)**

;;;



Stratasys® Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du Produit: RIGUR RGD450

Fiche de sécurité ID: DOC-06161_B

METHANONE, (1-HYDROXYCYCLOHEXYL)PHÉNYL- (947-19-3)

Liste consultative des classifications CLP

Dicyclopentylidiméthylène diacrylate (42594-17-2)

Carc2, SkinSens1, SkinIrr2, Acute1

METHANONE, (1-HYDROXYCYCLOHEXYL)PHÉNYL- (947-19-3)

Chron3

Inventaire de l'UE

Analyse des Substances - Inventaire

composant	CAS	EEC
Morpholine, 4-(1-oxo-2-propényle)-	5117-12-4	ELN
Dicyclopentylidiméthylène diacrylate	42594-17-2	EIN
Poly(oxy-1,2-ethanediyol), α, α' -[[1-méthyléthylidène]di-4,1-phénylène]bis[ω -[(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)oxy]-	41637-38-1	NO
Acrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle	5888-33-5	EIN
METHANONE, (1-HYDROXYCYCLOHEXYL)PHÉNYL-	947-19-3	EIN
Oxyde de phénylbis(2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Secret commercial	ELN
Dioxyde de titane	13463-67-7	EIN

15.2 Évaluation de l'innocuité des Produits Chimiques

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou le mélange.

Section 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des changements

16.2 Clés / Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).; CEE - Communauté Économique Européenne; EIN (EINECS) - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ELN (ELINCS) - Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées; IARC - International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre international de recherche sur le cancer).; IATA - Association du Transport Aérien International; ICAO - Organisation de l'Aviation Civile Internationale ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses); Kow - Coefficient de partage Octanol/eau; LEL - Limite d'exposition inférieure; RID - Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail (Transport International ferroviaire des marchandises dangereuses) ; STEL - Limite d'exposition à court terme; TDG - Transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses).; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; UEL - Limite d'exposition inférieure

16.3 Références bibliographiques clés et sources de données

Disponible sur demande

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande

16.5 Conseils de la Formation

Veillez lire la FDS avant d'utiliser ce produit.



16.6 Autres Informations

Les informations dans cette fiche de données de sécurité s'appuient sur des données et des échantillons fournis à un auteur de FDS tiers. Cette fiche a été rédigée de la meilleure façon possible et en fonction des connaissances disponibles à ce moment-là. La fiche de données de sécurité ne représente qu'une directive pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés dans cette fiche de données de sécurité. De nouvelles fiches de données de sécurité sont rédigées de temps à autre. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Sauf indication contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges sous une forme plus pure, mélangées avec d'autres substances ou dans des procédés. La fiche de données de sécurité ne donne aucune spécification relative à la qualité des substances/préparations/mélanges en question.

Le respect des instructions dans cette fiche de données de sécurité ne dégage pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations, ou qui sont nécessaires et/ou utiles en fonction des circonstances applicables réelles. Stratasys ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations mises à disposition. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est sujette aux conditions de licence et aux conditions limitant la responsabilité comme mentionnées dans votre accord de licence. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche sont la propriété de Stratasys et leur distribution et leur reproduction sont limitées.

Fin de feuille DOC-06161_B